

L'ÉPILEPSIE*



DEFINITION

L'épilepsie se caractérise par des décharges d'influx nerveux anormaux dans le cerveau. Ces décharges surviennent de façon soudaine. Habituellement, elles sont de courte durée. Elles peuvent avoir lieu soit dans une zone précise du cerveau, soit dans son ensemble.

Contrairement à ce que l'on peut penser, les crises d'épilepsie ne s'accompagnent pas toujours de mouvements saccadés ou de convulsions. Elles peuvent en effet être moins spectaculaires. Elles se manifestent alors par des sensations insolites (comme des hallucinations olfactives ou auditives, etc.) avec ou sans perte de conscience, et par diverses manifestations, comme un regard fixe ou des gestes répétitifs involontaires.

AIDES MOBILISABLES

- Adaptation de l'organisation de travail (temps de travail et/ou pauses aménagées ...)
- Aménagement des missions (contenu, délais et échéances...)
- Soutien des équipes médico-sociales en cas de manifestations du handicap
- Sensibilisation de l'équipe
- Localisation du poste dans un espace dégagé
- Accompagnement du psychologue du travail...

Aides mobilisables réservées aux travailleurs handicapés dans les limites des conditions et du budget de l'accord relatif à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en accord avec la médecine du travail (liste d'aide non exhaustive)

FACTEURS DECLENCHANTS

Il existe un grand nombre de facteurs entraînant cette maladie : une malformation congénitale, une encéphalite, des séquelles d'une souffrance à la naissance, un traumatisme crânien, un accident vasculaire cérébral, une tumeur, des infections du système nerveux central, des maladies neurologiques évolutives, des anomalies des chromosomes, des malformations cérébrales...

Cependant, dans de nombreux cas, il n'est pas possible d'identifier une cause précise.

CONSEQUENCES

Essentiellement des risques de chute, traumatisme ou accident.

CONSEIL DE L'EXPERT

« L'alcool et la privation de sommeil sont les deux facteurs principaux à l'origine des crises épileptiques. Un suivi régulier et un traitement adapté permettent au patient épileptique d'améliorer nettement sa qualité de vie. »

Médecin du travail - ACMS



LE CAS DE MARC

Dans l'épisode n°6 des aventures de Marc & Andy, nous découvrons que Marc est épileptique, et souffre de pertes de conscience générées par les perturbations récurrentes d'Andy (manque de sommeil, excitants, alcool etc...). Après de nombreuses péripéties Marc se décide à **déclarer son handicap**. La Mission handicap peut alors l'accompagner avec l'appui de la médecine du travail ainsi que d'un ergonome. Marc bénéficie **d'un aménagement de son poste de travail** se traduisant, notamment, par la mise en place **de filtres écran**. Marc n'est ainsi plus dérangé par l'intensité lumineuse de son écran, et peut travailler sereinement.

SOURCE**

- Assurance Maladie. Epilepsie [en ligne]. Ameli-sante, mise à jour le 24 mars 2015 [consulté le 27 juillet 2015]. Disponible sur : <http://www.ameli-sante.fr/epilepsie/epilepsie-definition-causes-et-facteurs-favorisants.html>
- La crise d'épilepsie [en ligne]. PasseportSanté.net, mise à jour en décembre 2010 consulté le 27 juillet 2015]. Disponible sur : http://www.passeportsante.net/fr/Maux/Problemes/Fiche.aspx?doc=epilepsie_pm
- Epilepsie [en ligne]. Doctissimo.fr [consulté en août 2015] Disponible; <http://www.doctissimo.fr/html/dossiers/epilepsie/epilepsie.htm>



*Les fiches Maladies sont des fiches informatives qui ne peuvent être considérées comme exhaustives et qui en conséquence doivent faire l'objet de vérifications. En aucun cas, ces informations ne peuvent se substituer à un avis médical.

** les liens hypertextes menant vers d'autres sites ne sont pas mis à jour de façon continue. Il est possible qu'un lien devienne introuvable. Veuillez alors utiliser les outils de recherche pour retrouver l'information désirée.